



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20260420-26_01617-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 avril 2026 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers représentés : 5

Date de convocation : 15 avril 2026

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Petra BLESCHKE, Mme Carole HAMMER, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Mathieu LEFOURNIS, M. Stéphane LEMMEL, Mme Joan MAAGER, Mme Marion NOLETTA, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Michèle NAVE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER
M. Thomas JUND, pouvoir à M. Matthieu SCHMITT

Absent excusé sans pouvoir : M. Julien LEHMANN

Objet : Approbation du Compte Administratif 2025

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Les documents budgétaires détaillés du compte administratif ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Les résultats de l'exercice sont la preuve d'une gestion saine de la commune qui se traduit par un budget d'exécution fidèle aux prévisions budgétaires. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

M. Eric HOFFSTETTER présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement et donne les explications demandées.

Personne n'ayant de précision complémentaire à formuler, M. le Maire se retire avant le vote et l'assemblée désigne, à l'unanimité, Mme Fabienne ANTHONY, doyenne du conseil municipal, présidente de la séance.

Réuni sous la présidence de Mme Fabienne ANTHONY,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé par M. HOFFSTETTER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après que le M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif qui se résume comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	2 112 903.71 €
Recettes	2 246 009.90 €
Résultat reporté 2024	60 000.00 €
Total recettes	<u>2 306 009.90 €</u>
Excédent	193 106.19 €
Investissement	
Dépenses	2 412 908.98 €
Recettes	2 458 961.26 €
Résultat reporté 2024	292 788.57 €
Total recettes	<u>2 751 749.83 €</u>
Excédent	338 840.85 €
Excédent total de l'exercice 2025	<u>531 947.04 €</u>

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

M. le Maire rejoint l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 23 avril 2026

Publiée ou notifiée le 23 avril 2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Carole HAMMER

